

**RÈGLEMENT DU SALON DES ARTS  
DE CLOHARS-FOUESNANT  
DU 7 AU 27 JUILLET 2018 - *Thème libre.***

**1. INSCRIPTION ET DROIT D'ACCROCHAGE :**

Les bulletins d'inscription sont à adresser en mairie **avant le 22 juin 2018 dernier délai**, accompagné du règlement des droits d'accrochage et d'un chèque de 16,15 € libellé à l'ordre du Trésor Public (fixés par délibération du conseil municipal du 13 décembre 2016) pour 4 œuvres maximum (toutes techniques).

Réunion de coordination le **mardi 26 juin 2018 à 18h30**, salle du conseil de Clohars-Fouesnant, pour établir le programme des permanences.

*Chaque participant s'engage à tenir au moins 1 jour de permanence*  
(ouverture du salon : tous les jours de 14h à 18h).

**2. PRÉSENTATION DES ŒUVRES :**

Chaque œuvre sera munie d'un système solide et pratique d'accrochage (ficelle de préférence) et portera, au recto ou au verso, au choix :

- le titre et la technique (la mairie apposera un numéro pour le vote du public),
- les nom et prénom de l'artiste.

*Toute œuvre ne correspondant pas aux consignes ne sera pas accrochée.*

**3. RÉCEPTION DES ŒUVRES :**

Les œuvres seront déposées à la salle socioculturelle le **mardi 3 juillet de 10h à 12h**.

Le vernissage et la remise du prix du jury aura lieu le **samedi 7 juillet 2018 à 11h00**.

Les lauréats des prix du jury et du public sont hors concours l'année suivante et peuvent participer au jury.

**4. ACCROCHAGE et DECROCHAGE :**

L'installation des œuvres sera faite par le comité d'organisation les 4 et 5 juillet 2017.

Les œuvres seront décrochées après la remise du prix du public, le **samedi 28 juillet à 11h00**.

**5. ASSURANCES :**

Comme il en est l'usage, la Municipalité organisatrice décline toutes responsabilités sur les œuvres en cas de vol, incendie ou toutes autres détériorations, mais invite, s'ils le souhaitent, chacun des exposants, à souscrire une assurance personnelle. La responsabilité de la Commune n'est engagée qu'en cas d'incendie du bâtiment.

Contact : Isabelle QUERE – 07 82 29 77 07